

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 06 MAI 2021

DELIBERATION N°92/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	30 AVRIL 2021	30 AVRIL 2021
40	38	39		
OBJET : Validation de l'avant-projet définitif et de l'enveloppe financière du projet de requalification de la zone d'activité des Trébons à Aureille.				
EXPOSE : La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles propose de poursuivre sa politique de requalification et d'extension des zones d'activités sur son territoire, afin de répondre à la demande croissante des entreprises pour s'y implanter. A cet effet, elle a lancé début 2021 les études de maîtrise d'œuvre en vue de la requalification de la zone d'activité des Trébons à Aureille. L'avant-projet définitif est proposé pour validation.				

L'an deux mille vingt et un,
le six mai,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean MACE de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : M. MILAN Henri

PROCURATIONS :

- De M. THOMAS Romain à M. MAURON Jean-Jacques ;

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Yves FAVERJON

Monsieur le Vice-président rappelle que la Communauté de communes a lancé en 2019 les études relatives à l'extension de la Zone d'activités des Trébons à Aureille et au positionnement de la zone existante, laquelle est classée en zone de projet au PLU de la Commune (zone d'attente de définition de destination).

Le projet d'extension a été suspendu en octobre 2020 du fait de la demande d'une évaluation environnementale quatre saisons par la Mission régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) et le Parc des Alpilles. Par délibération du 22 octobre 2020, le Conseil communautaire a entériné cette suspension et acté la requalification de la Zone d'activité existante, sous réserve de l'approbation de la modification du PLU maintenant la vocation économique de la zone et du transfert des subventions

initialement acquises au CDDA pour le projet d'extension. L'objectif est d'optimiser l'offre économique sur cette partie du territoire. En effet, si la commercialisation de la zone est achevée, une analyse foncière met en évidence des parcelles nues non bâties, potentiellement mobilisables pour du foncier économique. Par ailleurs, la zone datant de 1982 est vieillissante et nécessite une requalification pour gagner en attractivité et qualité d'aménagement.

Dans ce cadre, la Commune a engagé une procédure de modification de son document d'urbanisme afin d'acter le maintien de la vocation économique de la zone existante et de modifier le règlement, en interdisant notamment les logements et les changements de destination sur la zone. Un travail partenarial a été réalisé avec le Parc des Alpilles afin d'intégrer au mieux les aspects environnementaux et paysagers dans le cadre de cette opération.

Parallèlement, le Conseil départemental a donné un accord de principe pour le transfert de la subvention, par courrier en date du 14/12/2020 à hauteur de 70%.

La CCVBA a donc lancé en janvier 2021 la mission de Maîtrise d'œuvre. Le prestataire a rendu son avant-projet définitif joint à la présente délibération. Le coût prévisionnel définitif des travaux est fixé à 403 670,14 € H.T.

Cet avant-projet présenté à la Commission Développement Local le 20 avril 2021 et en Bureau communautaire le 22 avril 2021 prévoit de :

- Préserver les plantations existantes et créer un aménagement paysagé qualitatif au cœur de la zone
- Préserver les noues d'infiltration et la ripisylve du canal au sud
- Valoriser l'entrée de la Zone
- Réduire le gabarit de voie à 5,5m au bénéfice des cheminements cycle et piéton PMR, avec des liaisons vers le village
- Matérialiser une offre de stationnement de 16 places minimum plus une poids-lourds
- Anticiper l'installation de futures entreprises sur les 5 à 6 lots potentiels résiduels (accès et desserte réseaux).

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Délibère :

Article 1 : Valide l'avant-projet définitif du projet de requalification de la zone d'activité des Trébons sur la Commune d'Aureille et le coût prévisionnel des travaux issu de l'avant-projet définitif de maîtrise d'œuvre pour un montant de 403 670,14 € HT ;

Article 2 : Porte l'enveloppe financière du projet à 441 895,14 € HT comme suit :

- o 38 225,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre
- o 403 670,14 € HT pour les travaux

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2021

Article 4 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;

Par : **POUR : 39 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.